



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du Lundi 11 janvier 2016**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 11 janvier 2016, à 16h30, dans les locaux de Bourges Plus, 23-31 Boulevard Foch à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 04 janvier 2016. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Maxime CAMUZAT	3 ^e Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
Mme Nicole LOZÉ	10 ^e Vice-Présidente,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Philippe MERCIER	2 ^{ème} Membre du Bureau.

Etait absent :

M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président.
----------------	---------------------------------

Administration :

M. François POUPLY	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur des Ressources Humaines,
M. Gilles METTI	Chef du Service Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services.
M. Patrick SENEÉ	Directeur de l'Innovation et du Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des services à la population,
Mme Evelyne WATTECAMPS	Chef du Service des Assemblées – Archives.
Mme Diane DU TERTRE D'ELMARCQ	
Mme Claire GROSEILLIER-ROSAT	Directrice des Affaires Juridiques.

Monsieur de GERMAY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 16h35.

1. Détermination du lieu de réunion du Bureau Communautaire du 25 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 5211-1, L 5211-10, 5211-11, L 2121-7;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2015 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Considérant que, par délibération susvisée, le Bureau Communautaire est habilité à choisir le lieu de réunion des Bureaux Communautaires, non seulement au siège de Bourges Plus, mais également dans les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Bourges ;

Il est proposé que la réunion du Bureau Communautaire du 25 janvier 2016 se déroule sur la commune de Bourges, au Palais d'Auron, Boulevard Lamarck.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

2. Contrat Régional d'Agglomération 3ème génération - Etude de programmation urbaine du quartier de la gare de Bourges

Rapporteur : Monsieur SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 3 du 5 octobre 2015 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Considérant les réflexions menées par le territoire autour du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans- Clermont-Ferrand-Lyon, les partenaires locaux se sont accordés sur une stratégie visant à redynamiser et restructurer le secteur de la gare ferroviaire actuelle.

L'étude consiste en la définition d'un projet urbain pour la gare de Bourges et comprend l'analyse urbaine et foncière du quartier, la définition d'une programmation urbaine l'élaboration d'un plan d'aménagement de référence et l'indication d'un bilan financier prévisionnel et de la (ou des) procédure(s) à mettre en œuvre.

Elle s'inscrit en complémentarité avec l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et de restructuration du réseau de transports urbains de Bourges et de son agglomération, lancée par Agglobus en mai 2014.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bourges a fait le choix d'être accompagnée par cabinet d'études pour mener à bien cette mission.

Considérant que cette étude a débuté lors du premier trimestre 2015.

Considérant que l'étude de programmation urbaine du quartier de la gare de Bourges peut être subventionnée au titre du Contrat d'Agglomération 3^{ème} Génération pour un montant de 63 900 €, soit 80 % de 79 950 € HT.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude de programmation urbaine du quartier de la gare de Bourges	79 950 €	Conseil Régional (Contrat régional d'Agglomération de Bourges)	63 900 €
		Bourges Plus	16 050 €
TOTAL	79 950 €	TOTAL	79 950 €

Les crédits correspondant à cette étude sont inscrits au chapitre 20 – article 2031 du Budget Principal 2015

Il est demandé au Bureau de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude de programmation urbaine du quartier de la gare de Bourges
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de financeur susnommé,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

3. Détection de projets, d'animation et de promotion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Bourges Plus

Rapporteur : Monsieur SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 3 du 5 octobre 2015 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Considérant que le Conseil Communautaire de Bourges Plus du 8 décembre 2014 a approuvé la stratégie de développement économique de la collectivité (issue de l'étude stratégique de développement économique soutenue par la Région au sein de l'action 1-1 du Contrat) qui s'articule sur plusieurs orientations dont celle de la Technopôle. Un nouvel élan est donné en termes d'animation territoriale concernant la démarche technopolitaine.

L'Agglomération a décidé de confier à un prestataire une mission de détection de projets, d'animation et de promotion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises Lahitolle de Bourges Plus.

Ce prestataire doit essentiellement remplir les missions suivantes :

- Rechercher de nouveaux locataires pour les surfaces disponibles
- Animer toute opération de détection et de promotion nécessaire au dispositif
- Accompagner les entreprises dans le développement de leurs réseaux locaux et nationaux, les conseiller (RH, finance, levée de fonds, filières, communication et marketing)
- Organiser les manifestations, les événementiels
- Toute autre initiative destinée à animer la pépinière d'entreprises, notamment des services à valeur ajoutée et l'intégration dans des réseaux
- Assurer la communication autour de l'outil : réalisation de plaquettes, d'un site internet, de flyer et diffusion

De plus, pour mettre en place cette nouvelle dynamique Bourges plus a réorganisé ses services et via des missions internalisées met l'accent sur le développement des filières innovantes susvisées ainsi que l'animation économique des différents réseaux du territoire.

Considérant que cette prestation a démarré en Juillet 2015.

Considérant que la prestation de détection de projets, d'animation et de promotion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Bourges Plus peut être subventionnée au titre du Contrat régional d'Agglomération 3^{ème} Génération pour un montant de 25 000 €, soit 50 % de 50 000 € HT (montant plafonné) auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Détection de projets, d'animation et de promotion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Bourges Plus du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016	205 500 €	Conseil Régional Centre Val de Loire (Contrat régional d'Agglomération) A hauteur de 50 % du montant plafond défini par le Conseil Régional Centre Val de Loire (50 000 € HT)	25 000 €
		Bourges Plus	180 500 €
TOTAL	205 500 €	TOTAL	205 500 €

Les crédits correspondant à cette étude sont inscrits au chapitre 011 – article 611 du Budget Lahitolle 2015

Il est demandé au Bureau de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de la prestation de détection de projets, d'animation et de promotion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Bourges Plus
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès du financeur susnommé,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 16h55.

Fait à Bourges, le 12 janvier 2016

 Le Président,

Pascal ELANC

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.